

EXERCICE PROFESSIONNEL

Nomenclature

Le cone beam pris en charge par l'assurance maladie

Le 7 juin dernier paraissait au Journal officiel une décision de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) inscrivant les tomographies « Cone Beam » dans la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux). Or, les chirurgiens-dentistes ne peuvent bénéficier des remboursements induits par cette inscription : la CCAM n'est pas applicable à la profession. Elle ne le sera qu'à partir du 1^{er} juillet 2013. Pour réparer l'injustice, l'assurance maladie a publié une circulaire dès le 24 juillet (téléchargeable sur ameli.fr) permettant aux praticiens qui utilisent cette technique de radiographie d'utiliser les cotations existantes de la NGAP (voir tableau ci-dessous).

La circulaire rappelle que la prise en charge par l'Assurance maladie « est limitée aux conditions définies par la HAS et la CCAM ». À savoir :

- **Indication** : évaluation diagnostique et/ou préopératoire :
 - d'atypie anatomique en endodontie ;
 - de pathologie maxillo-mandibulaire et/ou dento-alvéolaire ;
 - de pathologie osseuse de l'articulation temporo-mandibulaire, dans les situations où les informations indispensables n'ont pas été apportées par l'examen clinique et la radiographie.
- **Environnement** : respect d'un programme d'assurance qualité incluant des procédures de contrôle de l'équipement, de la réalisation et de la qualité des examens.
- **Formation** : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale.
- **Facturation** : ne peut être facturé lors du bilan implantaire ou de la pose d'implant intrabuccal en dehors de sa réalisation pour prise en charge diagnostique et thérapeutique d'agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare.

Problème : tous les praticiens remplissent-ils aujourd'hui ces conditions, notamment en termes de formation ? Que se passera-t-il en cas de contrôle ? Nous reviendrons plus en détail sur les conditions de cette prise en charge dans un prochain article.

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Tomographie, premier plan en coupe	35	Z
Tomographie, plan(s) non parallèle(s) au premier plan de coupe, quel qu'en soit le nombre	25	Z
Tomographie(s) au cours d'un examen radiologique, quel que soit le nombre de séries et de plans	15	Z